

Ce document est à remplir par le candidat et à remettre au médecin
 généraliste agréé lors de la visite médicale réglementaire. Après en avoir
 pris connaissance et **l'avoir cacheté sous pli confidentiel secret**
médical, le praticien le joindra au certificat d'aptitude n° 170

A le **Signature du médecin agréé**